

Compte Rendu du CO-DIR de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes Sport Universitaire

Yann LANCE – Marie ALFANO/KALLI (Ligue AURA)

Lundi 26 mai 2025 à 16h00 en Visioconférence

Membres présents :

PRESENTS	<u>LAURA SU :</u>	Y. Lance	R. Fredenucci	D. Beuzelin
		MR. Alfano-Kalli		
	<u>Etudiants :</u>			
	<u>Non étudiants :</u>	P. Legendre (ISARA)	C. Martin-Garin (INSA)	F. Corbi (UGA)
EXCUSES :		JM. Goetgheluck (L3)	F. Beyo (INP)	R. Nemeth (ENSL)
		A. Bellaton (L2)	F. Beroud (ENTPE)	
	<u>LAURA SU :</u>	C. Audergon	P. Gastel	
	<u>Etudiants :</u>			
PAS DE REPONSE	<u>Non étudiants :</u>	A. Chaniac (EML)	S. Chalton (ECL)	
	<u>LAURA SU :</u>			
	<u>Etudiants :</u>	A. Métais (UGA)	C. Sereno-Nou (L2)	TA. Nguyen (L1)
		S. Gastel (L1)	H. Dreyfus (INSA)	M. Dekhil (L2)
	<u>Non étudiants :</u>	P. Malfreyt (UCA)		

Invités : Gaylor Vergiat (présent)
Nicolas Davesne (excusé)

Le quorum est atteint le Co-Dir peut donc délibérer

Philippe LEGENDRE, précise que la réunion sera enregistrée par IA, pas d'opposition

Ordre du jour :

- Approbation du PV du Co-Dir du 11 mars 2025
- Point licences
- Point finances et contrats licences
- Point sur les recrutements des Directeurs site de Lyon
- Point sur les modifications statutaires
- Approbation ODJ de l'AG E du 12 juin
- Questions diverses

Approbation compte rendu du CD réalisé le 11/03/2025

Opposition : 0 – Abstention : 0 – Le compte rendu est approuvé.

Point licences

1 point licences au 22/05/2025 a été fait. Les chiffres montrent une situation relativement stable, avec des variations mineures entre les différents sites. On note une augmentation significative des licences sur le site de Grenoble et une légère baisse sur le site de Clermont. L'augmentation du nombre d'arbitres a également été soulignée, notamment grâce aux initiatives de formation.

• Point licences

Point d'étape licences (comparatif au 22 mai)

	2023 - 2024					2024 - 2025				
	Lic	Spa	Dir	Arb	*	Lic	Spa	Dir	Arb	*
Site de Lyon	11072	9780	502	256	534	10958	9653	566	339	400
Site de Grenoble	4627	4091	111	63	362	5490	4987	116	55	932
Site de Clermont-Fd	2395	1584	127	55	629	2477	1488	95	122	772

Point finances et contrats licences

• Finances

Un bilan financier rapide au 30 avril 2025 a été présenté, avec 1 comparaison par rapport aux chiffres de 2024. Des augmentations significatives des dépenses ont été observées dans l'animation sportive (heures, animations) et l'événementiel (CFU). Des baisses ont été constatées dans les partenariats, notamment à la suite de la perte d'un partenaire. Malgré ces variations, la situation financière globale semble se diriger vers un léger bénéfice, conformément à l'objectif de la commission finance d'éviter tout déficit au cumul des championnats de France.

• Point financier synthétique au 30 avril 2025

LES DEPENSES	Au 30/04/2025	Au 30/04/2024	LES RECETTES	Au 30/04/2025	Au 30/04/2024
Personnel	251 252 €	249 060 €	A.S. et étudiants	445 856 €	426 815 €
FFSU	0 €	0 €	FFSU	143 795 €	142 314 €
Administratif	41 290 €	44 265 €	Subventions	85 358 €	31 121 €
Communication	3 332 €	876 €	Partenariat	2 926 €	13 000 €
Animation sportive	167 338 €	139 892 €	Autres recettes	4 523 €	11 451 €
Formation	16 200 €	12 909 €			
Soutien aux A.S.	5 885 €	2 206 €			
Evènementiel	112 027 €	60 872 €	Evènementiel	112 023 €	83 609 €
Evènementiel exceptionnel	37 749 €	1 378 €	Evènementiel exceptionnel	37 749 €	769 €
TOTAL	635 073 €	511 458 €	TOTAL	832 230 €	709 079 €

- **Contrat licences** : nouveau Calcul

Cette fin de saison a été consacrée à la réflexion et à la discussion d'un nouveau calcul des contrats licences pour l'année 2025-2026. L'objectif principal étant d'harmoniser les tarifs et d'améliorer la transparence des calculs. Il est donc proposé une part fixe nationale à 22,50€ et une part variable, calculée en fonction du nombre de licenciés et des activités organisées par chaque site. Sur la 3^e échéance à régler, des ajustements seront effectués en fonction des efforts réels des AS.

L'idée, est de rééquilibrer de manière pérenne les comptes de la LAURA.SU," explique Cédric Martin-Garin. Des discussions approfondies ont eu lieu concernant la part variable et son impact sur les différentes AS. Certains participants ont exprimé des inquiétudes quant à la complexité du calcul et à son impact potentiel sur certaines AS. Cependant, l'objectif d'harmonisation et de transparence a été largement soutenu.

Décision 1 : Adoption d'un nouveau calcul des contrats licences, basé sur une part fixe nationale (22,50€) et une part variable harmonisée par site (environ 10€). La base de calcul tient compte de la dynamique des effectifs de chaque AS au 30/05 de l'année précédente (augmentation ou diminution).

Malgré la présentation du nouveau système, des incertitudes subsistaient quant à son impact concret sur chaque AS, faute de données complètes. Par conséquent, une décision a été prise de reporter le vote final.

Décision 2 : Approbation du principe du nouveau calcul des contrats licences, sous réserve de validation après réception des tableaux détaillés par site. Le vote final aura lieu par mail avant l'AG.

Point sur les recrutements des Directeurs site de Lyon

Le Co-Dir prend note du recrutement de Gaylor Vergiat et Nicolas Davesne comme directeurs du site de Lyon par la commission de recrutement à la rentrée 2025

• Point RH, recrutement 2 directeurs

- 14 candidatures, 6 candidats auditionnés le 13 mai
- Les candidats retenus par la commission ont répondu favorablement
- Les demandes de détachement sont parties aux ministères
- Gaylor Vergiat et Nicolas Davesne seront donc normalement en poste sur le site de Lyon le 1^{er} septembre 2025
- Visio avec les directeurs en place ce lundi midi
- Participation des futurs collègues au séminaire FFSU à Agde

Point sur les modifications statutaires

Des modifications statutaires ont été présentées, nécessaires pour se conformer aux exigences de la FFSU. Ces modifications concernent principalement les articles 5, 6 et 8 des statuts, et portent sur la représentation des AS, le calcul du quorum et l'appel à candidature pour le Co-Dir. Le vote sur ces modifications a été reporté pour permettre une analyse plus approfondie de leur impact.

Décision 3 : Approbation des modifications statutaires proposées, nécessaires à la mise en conformité avec les statuts de la FFSU.

• Point sur les modifications statutaires

- **Approbation** des nouveaux statuts pour adoption par l'AGE
 - Articles 5, 6 et 8
- En résumé :
 - Article 5, désignation des représentants de l'AS en début de chaque année universitaire (via nouveau site dédié) – nouvelles tranches de représentants/nb licences (hors promo) – délégués des AS à l'AG de Ligue constituent le corps électoral pour élections fédérales
 - Article 6, le quorum est calculé sur le nombre de délégués transmis par les AS et non plus sur le nombre total théorique
 - Article 8, candidatures CoDir à envoyer 24h avant AG et non plus 1 mois – quand un membre du Codir perd le statut pour lequel il a été élu, conservation mandat jusqu'à la prochaine AG puis remplacement pour une durée maximale de 12 mois (juste déplacement de l'article 5 vers le 8)

Approbation ODJ de l'AG E du 12 juin

• ODJ de l'AGE, approbation

- Mot de bienvenue du Président
- Validation du quorum et approbation du CR de l'AG du 13 janvier 2025
- Présentation et approbation des modifications statutaires, vote
- Présentation des modalités contrats licences 2025/2026
- Profession de foi des candidats aux postes vacants du CoDir et élection complémentaire, vote
- Présentation des nouveaux directeurs du site de Lyon
- Questions diverses

Questions diverses

- **Minibus plusieurs questions diverses ont été abordées, notamment la mise à disposition du minibus de la Ligue aux AS**

Concernant le minibus, un système de location a été proposé, avec des tarifs différents selon le type d'emprunteur (AS affiliées, AS non affiliées). Des discussions ont eu lieu concernant les conditions d'utilisation (caution, assurance, etc.). Le comité directeur a décidé de poursuivre le travail sur ce point pour affiner les modalités et ajouter des garde-fous pour une utilisation équitable du minibus.

Décision 4 : *Mise à disposition du minibus aux AS selon un barème de prix et des conditions d'utilisation définies. Les directeurs continueront à travailler sur ce point pour affiner les modalités.*

- **Traitement des nouvelles AS**

Concernant les nouvelles AS, une proposition a été faite pour simplifier le système de gratuité des nouvelles AS. Elles paieront leur affiliation et la part fixe nationale (22,50€) la première année, la part variable étant gratuite. La deuxième année, elles seront intégrées au système standard.

Décision 5 : *Adoption d'un nouveau système pour les nouvelles AS : paiement de l'affiliation et gratuité de la part variable la première année, puis intégration au système standard la deuxième année.*

Conclusion et Actions à entreprendre

La séance s'est conclue sur un bilan positif, avec de nombreuses décisions prises concernant les contrats licences, le recrutement de nouveaux directeurs, les modifications statutaires et la gestion du minibus. Les prochaines étapes consistent à finaliser les tableaux détaillés des contrats licences, à envoyer les informations aux AS concernées, à préparer l'AG extraordinaire du 12 juin et à affiner les modalités de location du minibus.

Merci à tous

Fin de la réunion à 17h30